

Plan d'action infrastructure de transports terrestres

2^e période de programmation 2008/2010



Stratégie nationale pour la biodiversité



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

www.developpement-durable.gouv.fr

PLAN D'ACTION
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

2ème période de programmation 2009-2010

STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE

Avril 2009

PREAMBULE

Les infrastructures de transports terrestres comprennent d'une part les routes et les autoroutes, d'autre part les voies ferrées et les voies navigables. Leur aménagement est précédé dans la plupart des cas d'une étude d'impact en application de l'article L.122-1 du code de l'environnement, parfois complétée par une étude d'incidences sur les sites du réseau écologique européen Natura 2000 en application de l'article L.414-4 du code de l'environnement.

On peut noter que le patrimoine fluvial, par sa nature, comporte de nombreux sites de part et d'autre des voies d'eau qui contribuent fortement à la biodiversité. Il en est de même de certaines grandes dépendances vertes et aires de services thématiques d'autoroutes (aire de la Loutre d'A89, aire de l'arbre d'A77,...).

Le champ d'application du présent plan d'action est limité au territoire métropolitain, des dispositions particulières étant prévues pour les territoires d'outre mer dans un plan d'action spécifique.

Le plan d'action infrastructures de transports terrestres s'inscrit dans les objectifs cadres de la stratégie nationale pour la biodiversité, à savoir le maintien d'espaces naturels diversifiés, de leur connectivité fonctionnelle et de leur bon fonctionnement, et la conservation des espèces sauvages et des ressources génétiques. Il y contribue par une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans l'élaboration des projets, la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transports terrestres.

Le plan d'action infrastructures de transports terrestres, adopté en novembre 2005, est réactualisé pour prendre en compte et traduire les engagements du Grenelle de l'Environnement. Ces engagements, issus d'une démarche de diagnostic et de concertation nationale, ont pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique, de préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie, d'instaurer une démocratie écologique, et de **préserver et gérer la biodiversité**.

C'est à ce titre que le plan d'action infrastructures de transports terrestres est modifié pour prendre en compte l'avancée des travaux en cours sur la trame verte et bleue, notamment de manière à coordonner les différents volets du schéma national des infrastructures de transports avec la politique de la trame verte et bleue visant à créer une continuité territoriale pour prendre en compte la mobilité des espèces. D'autres engagements issus du Grenelle de l'environnement sont également intégrés au présent plan d'action, tels que l'engagement de participer à l'objectif de réduction globale de 50% de la consommation de produits phytosanitaires.

Par ailleurs, cette mise à jour du plan d'action est l'occasion, dans le cadre des grandes orientations définies en 2005, de mettre l'accent sur les actions dont la reconduction apparaît opportune, mais encore d'intégrer de nouvelles actions en faveur de la préservation de la biodiversité.

Le plan d'action infrastructures de transports, modifié pour traduire les engagements du Grenelle de l'Environnement, s'articule désormais autour des quatre orientations suivantes :

- 1 - la sensibilisation, l'information et la formation
- 2 - le développement de partenariats et d'expertises
- 3 - la connaissance de la biodiversité, la recherche scientifique et l'observation¹
- 4 - la préservation et la restauration d'habitats et de continuité écologiques, la préservation et la non perturbation d'espèces

¹ L'orientation n°3 du présent plan regroupe les orientations 3 et 5 du précédent.

ORIENTATIONS

Orientation n°1 : La sensibilisation, l'information, la formation

Il convient de préciser que les actions n°1 et 2 sont à destination des principaux acteurs concernés par la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de transports terrestres, alors que l'action n°3 est plus largement destinée au public.

Actions

- 1) Renforcer la formation des services maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et exploitants d'infrastructures (SNCF, RFF, VNF, concessionnaires ...) sur la préservation de la biodiversité – notamment sur la mise en œuvre de la trame verte et bleue- et sur les travaux de génie écologique et paysagers ; pour l'Etat sont concernés en particulier les écoles et organismes de formation initiale et continue.
- 2) Poursuivre le développement des outils et guides techniques à l'attention des maîtres d'ouvrage sur le thème de la prise en compte de la biodiversité et le renforcer à l'attention de l'ingénierie.
- 3) Valoriser les résultats des études et recherches par le développement de la communication sur le thème « infrastructures et milieu naturel » auprès des écoles, des élus et du grand public.

Résultats attendus

- 1) et 2) Renforcement de la compétence des acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, exploitants d'infrastructures...).
- 2) Élaboration de nouveaux documents techniques et outils pédagogiques prenant en compte les nouveaux enjeux de performance environnementale.
- 3) Pour le public : démarches consistant, pour un projet, à médiatiser et informer par l'intermédiaire de publications les actions engagées pour préserver la biodiversité (passages à faune, mesures d'atténuation, mesures compensatoires...).

Orientation n°2 : Le développement de partenariats et d'expertises

Actions

- 1) Systématiser l'appel à des spécialistes des sciences naturelles (botanique, zoologie...) et de l'écologie du paysage, à tous les stades de réalisation des infrastructures.
- 2) Rechercher des partenariats avec les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations de protection de la nature et les conservatoires d'espaces naturels pour la gestion de zones écologiques restaurées ou créées et pour l'échange d'expériences dans la gestion de la biodiversité.
- 3) Favoriser les formations doctorantes dans le domaine des sciences naturelles notamment en développant les conventions auprès des grands maîtres d'ouvrages d'infrastructures.
- 4) Établir des partenariats scientifiques avec des organismes de recherche et d'expertise (Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), conservatoires botaniques nationaux, ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), CEMAGREF (Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts) ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), universités et réseau scientifique et technique).
- 5) Contribuer à établir des partenariats qui permettront l'élaboration des déclinaisons territoriales de la trame verte et bleue.
- 6) Encourager les démarches d'engagements volontaires d'entreprises du BTP en faveur de la biodiversité.

Résultats attendus

- 1) Formalisation d'un annuaire de spécialistes en écologie/ biodiversité (bureaux d'études, universités, associations, membres des Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel...) à destination des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre d'infrastructures de transport.
- 2) et 4) Formalisation de conventions de gestion ou d'expertises.
- 3) Accroissement des formations doctorantes appliquées aux impacts écologiques des infrastructures.
- 5) Cohérence des différents volets du Schéma National des Infrastructures de Transport (développement, modernisation, entretien et exploitation) et de la trame verte et bleue (TVB) .
- 6) Meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par les entreprises engagées dans des démarches volontaires.

Orientation n°3 : La connaissance de la biodiversité, la recherche scientifique et l'observation

Actions

- 1) Participer à l'inventaire national du patrimoine naturel ; contribuer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité par la fourniture de données (inventaires et cartographie des espaces naturels).
- 2) Prendre en compte l'avancement des travaux relatifs à la trame verte et bleue (TVB).
- 3) Améliorer l'intégration des données environnementales dans les politiques d'entretien et d'exploitation.
- 4) Participer aux réflexions nationales sur la monétarisation de la biodiversité.
- 5) Participer à des programmes de recherche sur le thème de la biodiversité et des infrastructures de transports terrestres (dans le cadre de travaux du PREDIT, de recherches du MNHN,...) aux niveaux français, européen, et international.
- 6) Développer la mise en œuvre de dispositifs de suivi-bilan des mesures appropriées de préservation et/ou de restauration des habitats et des continuités écologiques, de préservation et/ou de non perturbation des espèces.

Résultats attendus

- 1) et 2) Meilleure connaissance de la biodiversité grâce à l'utilisation de systèmes d'information pour suivre, inventorier et cartographier les habitats, la faune (identification de points de circulation, cartographie de l'espace de vie d'une espèce en particulier...), la flore (identification des stations botaniques remarquables, évaluation de la propagation de maladies végétales au détriment d'espèces indigènes...) et les continuités écologiques (identification des corridors principaux et des zones noyaux).
- 1) Cohérence du dispositif de connaissance de la biodiversité, disponibilité et exploitation des données, pour leur prise en compte, notamment dans le cadre des projets d'infrastructures de transports terrestres.
- 2) Cohérence des différents volets du Schéma National des Infrastructures de Transport (développement, modernisation, entretien et exploitation) et de la trame verte et bleue (TVB).
- 3) Développement d'indicateurs relatifs à la biodiversité adaptés aux infrastructures de transports terrestres en vue de l'intégration de données relatives à la biodiversité dans la base des données de gestion des infrastructures.
- 4) Meilleure connaissance des travaux relatifs à la prise en compte de la valeur économique de la biodiversité.
- 5) Meilleure connaissance des effets positifs et négatifs des infrastructures de transports terrestres sur la biodiversité ; développement de techniques innovantes de gestion des milieux (ex : restauration des berges par l'expérimentation de nouvelles techniques issues du génie végétal)
- 6) Bilans des mesures de préservation et de restauration de milieux naturels.

Orientation n°4 :
la préservation et la restauration d'habitats, et de continuités écologiques
la préservation et la non perturbation d'espèces

Actions

- 1) Eviter les zones à forts enjeux écologiques et paysagers dès les phases amont de conception des projets et, en cas d'impossibilité, prévoir les mesures d'atténuation et/ou de compensation adaptées.
- 2) Engager des diagnostics environnementaux relatifs aux milieux naturels sur les réseaux existants.
- 3) Mettre en place de façon systématique une politique de gestion raisonnée des dépendances vertes ; (en particulier, mise en œuvre du plan écophyto 2018 de réduction de la consommation de produits phytosanitaires pour répondre à l'engagement n° 129 du Grenelle de l'environnement : « phytosanitaires : objectif de réduction de moitié des usages des pesticides en accélérant la diffusion des méthodes alternatives et sous réserve de leur mise au point » ; fauchage raisonné, gestion différenciée...).
- 4) Évaluer l'effet des pratiques actuelles sur la biodiversité pour les adapter si nécessaire et promouvoir les pratiques favorables à la biodiversité :
 - en encourageant les démarches de type « management environnemental » ;
 - en adaptant les méthodes d'entretien et d'exploitation pour une meilleure préservation des habitats (références : cahiers d'habitats du MNHN) et des espèces dans les zones à fort enjeu écologique.
 - en améliorant la transparence écologique des infrastructures sous la gestion du maître d'ouvrage (passages à grande et petite faune, passages mixtes, traitement des abords, clôtures faune dont le fonctionnement s'avère défectueux) en concertation avec tous les gestionnaires d'espaces hors emprises, en cohérence avec la trame verte et bleue.

Résultats attendus

- 1) Meilleure prise en compte des enjeux écologiques et paysagers dès les phases amont de conception des projets.
- 2) Formalisation d'une politique de requalification environnementale, prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité, des réseaux existants pour la modernisation et l'entretien.
- 3) Développement d'indices d'état et d'indicateurs de qualité environnementale.
- 3) Réduction de l'usage de produits phytosanitaires dans l'entretien des dépendances vertes ; participation à l'objectif national de réduction de 50% de la consommation de produits phytosanitaires en 10 ans.
- 4) Elaboration d'un guide méthodologique permettant de procéder à un diagnostic de la transparence écologique des ouvrages, et, le cas échéant, de restaurer des continuités écologiques.
- 4) Formalisation de politiques de gestion par itinéraires adaptées aux espèces végétales et animales non protégées (nature ordinaire) d'une part, et à la préservation des habitats et espèces à fort enjeu écologique d'autre part.

Mise en œuvre du plan d'action infrastructures de transport terrestres

Orientations	Actions	Calendrier	Résultats attendus	Contributeurs	Indicateurs de mise en oeuvre
La sensibilisation et l'information, la formation	1) Renforcer la formation des services maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.	2009-2010	Meilleure compétence des agents	MEEDDAT, MNHN, autres établissements publics	Formations mises en place Nombre d'agents formés
	2) Poursuivre le développement des outils et guides techniques à l'attention des maîtres d'ouvrage et le renforcer à l'attention de l'ingénierie	2009-2010	Elaboration de nouveaux documents	MEEDDAT, SETRA, ...	Guides publiés
	3) Développer la communication sur le thème « infrastructures et milieu naturel », auprès des écoles, des élus, du grand public.	2009-2010	Information du public par des publications sur les actions engagées pour préserver la biodiversité	SETRA-CERTU-MEDDAT-Collectivités	Plaquettes diffusées à l'ensemble des acteurs concernés Colloques réalisés
Le développement de partenariats et expertises	1) Systématiser l'appel à des spécialistes des sciences naturelles et de l'écologie du paysage.	2009-2010	Formalisation d'un annuaire de spécialistes	MEDDAT, établissements publics, SETRA, professionnels	Diffusion de l'annuaire
	2) Rechercher des partenariats pour la gestion de zones écologiques et pour l'échange d'expériences.	2009-2010	Formalisation de conventions de gestion	MEDDAT collectivités association...	Les conventions
	3) Favoriser les formations doctorantes dans le domaine des sciences naturelles (recherche appliquée).	2009-2010	Accroissement des formations doctorantes appliquées aux infrastructures	MEEDDAT, concessionnaires, VNF, RFF, ...	Financement de thèses ; nombre de thèses soutenues
	4) Etablir des partenariats scientifiques avec les organismes de recherche et d'expertise (ex : MNHN, Cemagref) et le réseau technique.	2009-2010	Formalisations de convention d'expertises	MEEDDAT- MNHN, SETRA- collectivités autres établissements publics, universités	Les conventions d'expertises

Orientations	Actions	Calendrier	Résultats attendus	Contributeurs	Indicateurs de mise en oeuvre
	5) Contribuer à établir des partenariats relatifs à la déclinaison territoriale de la TVB.	2009-2010	Cohérence des différents volets du SNIT et de la TVB.	MEEDDAT, MNHN, Collectivités, autres établissements publics	
	6) Encourager les engagements volontaires d'entreprises du BTP en faveur de la biodiversité.	2009-2010	Meilleure prise en compte de la biodiversité par les entreprises du BTP.	MEEDDAT/organismes professionnels	Les accords volontaires
La connaissance de la biodiversité et la recherche scientifique	1) Participer à l'inventaire national de la biodiversité ; contribuer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité par la fourniture de données conjointes.	2009-2010	Meilleure connaissance de la biodiversité ; cohérence du dispositif de connaissance de la biodiversité, exploitation des données.	Aménageurs MEDDAT	Réalisation de l'inventaire Disponibilité des données issues de l'inventaire.
	2) Prendre en compte l'avancement des travaux relatifs à la TVB.	2009-2010	Cohérence des différents volets du SNIT et de la TVB.	MEEDDAT, SETRA...	
	3) Améliorer l'intégration des données environnementales dans les politiques d'entretien et d'exploitation.	2009-2010	Développement d'indicateurs en vue de l'intégration dans la base de données de gestion des infrastructures.	MEEDDAT SETRA	Les indicateurs développés
	4) Participer aux réflexions nationales sur la monétarisation de la biodiversité.	2009-2010	Meilleure connaissance de la valeur économique de la biodiversité.	MEEDDAT SETRA, autres établissements publics....	Participation aux groupes de réflexion susceptibles d'être formés sur ce sujet.
	5) Participer à des programmes de recherches sur le thème de la biodiversité et infrastructures de transports terrestres.	2009-2010	Meilleure connaissance des effets des infrastructures de transport sur la biodiversité et des techniques innovantes de gestion des milieux.	Aménageurs, universités	Nombre de programmes de recherche.

Orientations	Actions	Calendrier	Résultats attendus	Contributeurs	Indicateurs de mise en oeuvre
	6) Développer la mise en œuvre de dispositifs de suivi-bilan des mesures prises pour la préservation de la biodiversité.	2009-2010	Bilan des mesures de préservation et de restauration.	Aménageurs, universités	Publication du bilan.
La préservation et la restauration d'habitats et de continuités écologiques ; la préservation et la non perturbation d'espèces ;	<p>1) Eviter les zones à forts enjeux dès les phases amont de conception des projets et, en cas de d'impossibilité, prévoir les mesures d'atténuation adaptées.</p> <p>2) Engager des diagnostics environnementaux sur les réseaux existants.</p> <p>3) Mettre en place de façon systématique une politique de gestion raisonnée des dépendances vertes des infrastructures (exemples : plan écophyto 2018, fauchage raisonné, gestion différenciée...).</p>	<p>2009-2010</p> <p>2009-2010</p> <p>2009-2010</p>	<p>Meilleure prise en compte des enjeux dès les phases amont de conception des projets.</p> <p>Formalisation d'une politique de requalification environnementale des réseaux existants pour l'entretien et la modernisation .</p> <p>Développement d'indices d'état et d'indicateurs de qualité environnementale ; participation à l'objectif global de réduire de 50% la consommation de produits phytosanitaires en 10 ans.</p>	<p>Aménageurs</p> <p>Aménageurs</p> <p>Aménageurs</p>	<p>Plans d'actions internes pour la biodiversité ; guides techniques.</p> <p>Réalisation des diagnostics.</p> <p>Nombre et type de données prises en compte.</p>

Orientations	Actions	Calendrier	Résultats attendus	Contributeurs	Indicateurs de mise en oeuvre
	<p>4) Evaluer l'impact des pratiques actuelles sur la biodiversité et les adapter, promouvoir les pratiques favorables à la biodiversité, en encourageant les démarches de type « management environnemental » et en adaptant les méthodes d'entretien et d'exploitation en particulier dans les zones à forts enjeux écologique ; améliorer la transparence écologique des infrastructures en concertation avec les gestionnaires d'espaces hors emprises, en prenant en compte la TVB.</p>	<p>2009-2010</p>	<p>Formalisation de politiques de gestion par itinéraire ayant trait à la nature ordinaire, et aux habitats et espèces à fort enjeu écologique pour une meilleure prise en compte de la biodiversité sur le terrain ; élaboration d'un guide afin de procéder à un diagnostic de la transparence écologique.</p>	<p>Aménageurs</p>	<p>Notes de définition des politiques, Démarches engagées de type « management environnemental », Guides publiés.</p>

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire